RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

3G PARIS FEDERATION

Société civile immobilière
au capital de 1.000,00 euros

Siège social : 44 Avenue Aristide Briand
77410 CLAYE SOUILLY

----oOo----

DECISION DE NOMINATION DE LA GERANCE

Les soussignées :

- La société dénommée « **3G GROUPE** », société par actions simplifiée au capital de 273.000,00 euros ayant son siège social sis 44, avenue Aristide Briand 77410 CLAYE-SOUILLY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MEAUX sous le numéro 903 280 303 représentée par son Président, Monsieur Idris Nebi **GOK**,
Né le [redacted] à [redacted]
De nationalité [redacted]
Demeurant [redacted]
[redacted] avec Madame Ayse BARIS, régime non modifié depuis lors,
Résident au sens de la réglementation fiscale ainsi déclaré
Ici présent, dûment habilité.

- La société dénommée « **3G INVEST »**, Société par actions simplifiée au capital de 500.000 euros, ayant son siège social 44, avenue Aristide Briand 77410 CLAYE SOUILLY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MEAUX sous le numéro 921 616 322, représentée par son Président, Monsieur Idris Nebi **GOK**,
Né le [redacted] à [redacted]
De nationalité [redacted]
Demeurant [redacted]
[redacted] avec Madame Ayse BARIS, régime non modifié depuis lors,
Résident au sens de la réglementation fiscale ainsi déclaré
Ici présent, dûment habilité.

agissant en qualité de seules associées de la société **3G PARIS FEDERATION**, société civile immobilière au capital de 1.000,00 euros, dont le siège est 44 Avenue Aristide Briand 77410 CLAYE SOUILLY

Après avoir exposé qu'une société a été constituée entre eux aux termes d'un acte sous signatures privées en date du 14 février 2024.

Nomment en qualité de gérante de la Société pour une durée illimitée la société dénommée « **3G GROUPE** », société par actions simplifiée au capital de 273.000,00 euros ayant son siège social sis 44, avenue Aristide Briand 77410 CLAYE-SOUILLY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MEAUX sous le numéro 903 280 303 représentée par son Président, Monsieur Idris Nebi **GOK**,

La société dénommée « **3G GROUPE** », société par actions simplifiée au capital de 273.000,00 euros ayant son siège social sis 44, avenue Aristide Briand 77410 CLAYE-SOUILLY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MEAUX sous le numéro 903 280 303 représentée par son Président, Monsieur Idris Nebi **GOK**, dispose, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

La société dénommée « **3G GROUPE** », société par actions simplifiée au capital de 273.000,00 euros ayant son siège social sis 44, avenue Aristide Briand 77410 CLAYE-SOUILLY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MEAUX sous le numéro 903 280 303 représentée par son Président, Monsieur Idris Nebi **GOK**, accepte les fonctions de gérante qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappée d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

SIGNATURE ELECTRONIQUE

Conformément aux articles 1174 et suivants du Code Civil, la présente décision est établie sous forme électronique, tel qu'il résulte de la volonté des soussignées, lesquelles requièrent expressément du rédacteur des présentes, son établissement sous forme électronique.

Il est ici précisé que la signature électronique permet de garantir :
- L'identité du signataire.
- La non-répudiation par le signataire du document signé.
- L'intégrité du document signé, toute modification pouvant être détectée.

Il résulte de l'article 1366 du Code civil ci-après littéralement rapporté : *"L'écrit électronique a la même force probante que l'écrit sur support papier, sous réserve que puisse être dûment identifiée la personne dont il émane et qu'il soit établi et conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité."*

Il résulte de l'article 1367 du Code civil ci-après partiellement et littéralement rapporté : *[...] "Lorsqu'elle est électronique [la signature], elle consiste en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache. La fiabilité de ce procédé est présumée, jusqu'à preuve contraire, lorsque la signature électronique est créée, l'identité du signataire assurée et l'intégrité de l'acte garantie, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat".*

Les soussignées reconnaissent avoir pris bonne lecture des dispositions des articles 1174, 1366 et 1367 du Code civil et avoir reçu du rédacteur des présentes toutes informations utiles quant à la force probante et à la conservation des données faisant l'objet des présentes.

Signature des soussignés au moyen d'un procédé de signature électronique sécurisé :

Fait à [redacted] le 14 février 2024

Monsieur Idris Nebi **GOK**

En qualité de représentant légal de la société dénommée « **3G INVEST** » et de la société dénommée **« 3G GROUPE »**

[redacted]